

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CD186

présenté par

M. Taite, Mme Bonnivard, M. Viry, Mme Petex, M. Brigand, Mme Périgault, Mme Valentin,
M. Descoeur, M. Ray, Mme Anthoine, M. Hetzel, Mme Corneloup et M. Dubois

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« , du management et de la gestion des entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'idée de cet amendement est d'offrir davantage de compétences à l'agriculteur qui est avant tout un chef d'entreprise.v